



Amiens, le 4 février 2015

Communiqué de presse

Réunion publique le 10 février 2015 à Quend Plan de Prévention des Risques Naturels Marquenterre - Baie de Somme



Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Marquenterre - Baie de Somme, prescrit le 10 mai 2010, a fait l'objet d'une présentation aux élus sur le zonage réglementaire et les orientations du règlement. Il entre désormais dans la phase d'information des populations. A cet effet, Jean-Claude Geney, sous-préfet d'Abbeville, organise une réunion publique **le mardi 10 février 2015 à 18 heures – salle Daniel Boudeville à Quend**.

Le PPRN du Marquenterre – Baie de Somme a été prescrit le 10 mai 2010 sur le territoire des communes de : Boismont, Favières, Fort-Mahon, Le Crotoy, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Quend, Rue, Saint Quentin en Tourmont et Saint Valery-sur-Somme. Le territoire concerné est soumis aux aléas « recul du trait de côte » et « submersion marine ».

Le PPRN est un document établi par l'État, en concertation avec les collectivités, qui réglemente l'utilisation des sols exposés à des risques naturels.

Il permet de :

- rassembler des éléments de connaissance des risques sur un territoire donné,
- délimiter les zones exposées aux risques,
- interdire ou réglementer les projets de construction ou d'aménagement,
- définir des mesures relatives à l'existant,
- définir des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde,
- orienter le développement vers des zones sans risques prévisibles.